



# FLASH INFO

[Edition mai 2020]

## Point sur les formations professionnelles

Le centre de formation de la défense (CFD) a suspendu l'ensemble de ses formations en présentiel et jusqu'à nouvel ordre. Voici les modalités mises en œuvre :

### FORMATION INITIALE A LA PRISE DE POSTE (FIPP)

La remise d'une documentation pédagogique remplacera la formation en présentiel. Un lien de connexion sera envoyé par mail à chaque stagiaire.

### FORMATION DES CHEFS D'EQUIPE

Une documentation pédagogique sera mise à disposition des stagiaires par envoi d'un lien de connexion à chaque stagiaire.

Cette documentation pédagogique sera complétée par une formation de deux semaines de formation en management-communication en audioconférence.

L'agent pourra y participer de son établissement d'affectation ou de son domicile. Dans ce cas, il sera placé en situation de télétravail par son employeur.

Le CFD adressera aux responsables de formation des « convocations pour formations à distance ». Aux dates indiquées, l'agent sera considéré comme étant en formation et devra donc être libéré de ses tâches habituelles et l'organisation de son travail devra lui permettre de suivre sa formation dans de bonnes conditions.

### PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Le CFD a mis à disposition depuis le 13 mai 2020 un catalogue de formations à distance, accessibles directement sur le réseau Intradef du Ministère, et de formations disponibles gratuitement sur le réseau Internet, utiles pour les préparations aux concours et examens professionnels (préparation à la rédaction de dossiers RAEP, conseils pour réussir ses oraux de concours, culture générale, administrative et numérique, thématiques prioritaires de l'Etat, recommandations en matière de sécurité, etc).

Les agents peuvent demander pour suivre ces formations à être placés en télétravail.

S'ils souhaitent le faire en présentiel, ils peuvent demander à être déchargés de leurs tâches habituelles pour une durée de 2 jours (durée de la formation).

Vous trouverez le catalogue des formations proposées sous le lien : <https://www.unsa-defense.org/nos-dossiers/formation/catalogue-de-formations-cfd>. Dans ce catalogue, différents liens figurent, internet ou intradef. Si vous êtes en présence d'un lien intradef, rien ne vous empêche de recopier votre lien sur une clé USB, de la passer en station blanche avant de la connecter sur votre poste intradef.



### Exemple de formation en e-learning

- La formation de préparation à la rédaction de dossiers RAEP, de deux jours, pourra être réalisée en e-learning sur le réseau Intradef dans l'établissement d'affectation de l'agent ou sur le réseau Internet à condition que l'agent ait été placé en situation de télétravail par son organisme.

*Pour l'UNSA Défense, ces initiatives vont dans le bon sens. Elle souhaite que les employeurs adhèrent également massivement en n'hésitant pas à placer les agents qui doivent se former en télétravail. L'UNSA Défense estime que les formations en e-learning en présentiel (Nota : dont certaines existaient déjà sur certains thèmes) ne sont pas assez utilisées par les agents : les employeurs ont là aussi un rôle d'incitation à jouer et ce, malgré l'excuse du retard de travail généré par les 2 mois de confinement.*



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02  
[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  
[portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)  
[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  
[@UnsaDefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
Unsa defense diffusion

**Tout le monde a droit à l'UNSA !!**

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision